



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt**

**Décision N° DRAAF-GE/SG/2017-02
de subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué, de
responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unités
opérationnelles (RUO)**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

VU le code rural ;

VU le code Forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Stéphane FRATACCI, préfet de la région
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet de zone de défense et de sécurité Est,
préfet du bas-Rhin ;

VU l'arrêté ministériel du 1 janvier 2016 nommant M. Sylvestre CHAGNARD directeur
régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-
Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant du 4
janvier 2016 portant nomination de Mme Marie-Pierre MULLER, M Laurent
KIRCHHOFFER et M Benoît FABBRI en qualité de directeurs régionaux adjoints, de
l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-11 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-13 en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral 2017-19 en date du 27 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région ACAL en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

Décide

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n° 2016/13 et 2016/14 subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme MULLER Marie-Pierre et MM KIRCHHOFFER Laurent, FABBRI Benoît, directeurs adjoints,
- M GUYOT Patrice, secrétaire général et M AIMON Eric, secrétaire général adjoint
- et en cas d'empêchement de MM GUYOT Patrice et AIMON Eric la délégation pourra être exercée par Mme INQUIETE Anne-Marie, cheffe du pôle budget du secrétariat général.

Article 2 :

Pour les matières mentionnées à l'article 1^o de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

-1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire
- M. LEDOUX Hervé, adjoint au chef de service
- Mme JAMMET Anabel, cheffe du pôle compétitivité des entreprises
- Mme GOURBEAU Nathalie, cheffe du pôle suivi des programmations
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires
- Mme QUILLET Sophie, cheffe du pôle FranceAgrimer et filières

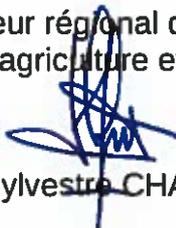
- M. LAIGRE Jean-François, chef de service régional de la forêt et du bois,
 - M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois
 - M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable
- 2°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale:
- M HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation,
 - M GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination,
- 3°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :
- M. WILMES claude, chef de service régional de l'information statistique et économique
- 4°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale et pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 333 :
- M. BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable de l'antenne de Strasbourg du secrétariat général
- 5°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP déconcentré du programme 143 :
- M. LOUETTE Max, chef de service régional de la formation et du développement
 - Mme RASQUIN Peggy, adjointe au chef de service
 - M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions du pôle
 - M. BRAUN José, chef du pôle examens et responsable d'antenne de Strasbourg, dans la limite des attributions du pôle.

Article 3 :

La présente décision abroge la décision DRAAF/ACAL/SG/2016-22 du 30 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 février 2017

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Sylvestre CHAGNARD